

INDEX EGALITE FEMMES HOMMES



QUI VOUS PROTÈGE D'AUSSI PRÈS ?



QU'EST-CE QUE L'INDEX DE L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES ?

Chaque année avant le 1^{er} mars, les entreprises d'au moins 50 salariés doivent calculer et publier sur leur site internet leur Index de l'égalité femmes-hommes.

Elles doivent également le communiquer, avec le détail des différents indicateurs, à leur Comité social et économique (CSE) ainsi qu'à l'inspection du travail (Direccte).

L'Index, sur 100 points, se calcule à partir de 4 à 5 indicateurs selon que l'entreprise fait moins ou plus de 250 salariés :

- L'écart de rémunération femmes-hommes,
- L'écart de répartition des augmentations individuelles,
- L'écart de répartition des promotions (uniquement dans les entreprises de plus de 250 salariés),
- Le nombre de salariées augmentées à leur retour de congé de maternité,
- La parité parmi les 10 plus hautes rémunérations.

L'INDEX DE L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES CHEZ MBA MUTUELLE

- **L'écart de rémunération femmes-hommes**

votre note obtenue est 25/40

- **L'écart de répartition des augmentations individuelles**

votre note obtenue est 35/35

- **Le nombre de salariées augmentées à leur retour de congé de maternité**

Votre note obtenue est 15/15

- **La parité parmi les 10 plus hautes rémunérations**

Votre note obtenue est 10/10

Au titre de l'année 2024, notre index est de 85/100